

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « **LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL** », tenue à la Place Bell, le 19 octobre 2021 à 10h00.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sont présents : M. Marcel Alexander
M. Michel Demers
M. Pierre Marchand
Mme Carole Imbeault
M. Lucas Haddad
M. Nicholas Borne

Étant tous des administrateurs de la Corporation.

Était absent: M. Ray Khalil

Participent également à la réunion :

Mme Christiane Hémond, directrice générale, CCSL

Mme Valérie Lachapelle, directrice des services administratifs, CCSL

Me Eve-Marie Le Fort, avocate, CCSL

M. Marcel Alexander agit comme président de la réunion et Me Eve-Marie Le Fort agit comme secrétaire de la réunion.

Le président de la réunion déclare la réunion ouverte à 10h03.

1.1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour s'établit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1. Adoption de l'ordre du jour

2. INFORMATION

2.1. Faits saillants exploitation

2.2. Protocole et reddition de comptes Cité-Ville

3. DÉCISIONS

3.1. Approbation des procès-verbaux des rencontres des 17, 23 et 25 août, du 2 septembre et du 5 octobre 2021

3.2. Adoption du budget de fonctionnement 2022

3.3. Suivi du rapport de la Commission de la gouvernance qui concerne la Cité de la culture et du sport de Laval dans le cadre de l'exercice de reddition de compte pour l'année 2020

3.4. Mise à jour de la matrice des compétences des administrateurs

3.5. Évaluation de la performance du conseil d'administration

3.6. Embauche d'un Directeur affaires commerciales

4. VARIA
5. HUIS CLOS
6. LEVEE DE LA REUNION

Le président demande aux administrateurs s'ils ont des points qu'ils veulent voir ajouter, modifier ou retirer à l'ordre du jour.

Aucun administrateur n'ayant de point à ajouter, modifier ou retirer, l'ordre du jour est adopté tel quel.

Résolution CA-2021-10-19/001

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

2. INFORMATION

2.1. Faits saillants

Christiane Hémond informe les administrateurs des faits saillants ayant marqué la période depuis la dernière rencontre du conseil d'administration :

Activités :

- Cadence des activités revenue presque au niveau d'activité de 2019 ;
- Présentation d'un affichage potentiel pour les Jeux du Québec. Le conseil demande à ce que L'AdR confirme son accord considérant que les droits d'affichages sont au bénéfice de L'AdR à la convention de partenariat. Conflit potentiel avec le temple de la renommée à confirmer selon l'entente avec la Ville. Christiane doit revenir au conseil avec plus de précision sur le sujet.

Ressources humaines :

- Recrutement en cours pour trois postes actuellement vacants. En ce qui concerne les coordonnateurs activités et service à la clientèle, le recrutement est très difficile actuellement malgré l'affichage et le soutien d'agences ;
- Le poste de directeur commercial est pour sa part comblé sujet à autorisation du conseil au point 3.6 .

Me Eve-Marie Le Fort informe les administrateurs des points suivants :

Frais de sécurité : L'AdR ayant bénéficié de la SSUC pour le salaire des employés de sécurité refuse de faire bénéficier la Cité de cette réduction des coûts. La Cité trouvant indu et contraire au protocole d'entente que L'AdR se voit

rembourser des frais de sécurité pour lesquels elle a reçu compensation du gouvernement du Québec, continue de payer 25% des frais de sécurité facturés.

Poursuites : Le sommaire trimestriel de l'état des poursuites est fourni aux administrateurs au préalable. Me Le Fort discute des faits saillants avec les administrateurs.

2.2. Protocole Cité-Ville

La Cité est en attente d'un retour de la Ville sur le sujet.

3. DÉCISIONS

3.1. Approbation des procès-verbaux des rencontres des 17, 23 et 25 août, du 2 septembre et du 5 octobre 2021

Les projets de procès-verbaux sont envoyés aux membres du conseil d'administration au préalable.

Résolution CA-2021-10-19/002

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des rencontres du conseil d'administration tenue les 17,23 et 25 août, du 2 septembre et du 5 octobre 2021.

3.2. Adoption du budget de fonctionnement 2022

Valérie Lachapelle présente l'état des résultats trimestriel au 30 septembre 2021 ainsi que la proposition de budget 2022. Le conseil en discute et adopte le budget de fonctionnement et en immobilisation tel que proposé. Il est aussi confirmé, considérant entre autres l'augmentation du coût de la vie, que le conseil désire appliquer une augmentation de 2% au salaire des employés en poste en date du 1^{er} janvier 2022.

Christiane Hémond présente un projet de portrait de rentabilité et en explique le contenu. Aux tarifs actuels, les activités de la Cité ne sont pas rentables. Les administrateurs discutent de la possibilité d'augmenter les tarifs afin d'augmenter la rentabilité des activités.

Résolution CA-2021-10-19/003

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

D'adopter le budget de fonctionnement et d'immobilisation 2022 et d'autoriser son dépôt au Comité exécutif de la Ville de Laval, son envoi à la direction du service des finances de la Ville de Laval et sa publication sur le site internet de la corporation.

Résolution
CA-2021-10-19/003A

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement **RÉSOLU** :

D'augmenter le salaire des employés actuels de la corporation d'un montant de 2% du salaire et en date du 1^{er} janvier 2022.

3.3. Suivi du rapport de la Commission de la gouvernance qui concerne la Cité de la culture et du sport de Laval dans le cadre de l'exercice de reddition de compte pour l'année 2020

Les administrateurs discutent du suivi à faire auprès de la commission de la gouvernance.

Résolution
CA-2021-10-19/004

ATTENDU QUE, tel que confirmé par la résolution CA-2021-01-26/005, la corporation a pris connaissance du rapport final de la commission de la gouvernance et s'est engagée à continuer à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance; et

ATTENDU QUE par correspondance datée du 6 juillet 2021, adressée à Marcel Alexander, président du conseil, la Commission de la gouvernance requiert un suivi de la part de la corporation en lien avec quatre éléments de son rapport.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De confirmer à la commission de la gouvernance que la corporation met tout en œuvre pour suivre les meilleures pratiques en matière de gouvernance plus précisément le conseil d'administration confirme le statut d'avancement des points suivants:

- 1. Bonifier la politique de dépenses, achats et octroi de contrats en ce qui a trait à la gestion et la supervision des dépenses effectuées par cartes de crédit : une politique de gestion financière est en cours de développement;**
- 2. Élaborer un exercice de planification stratégique et un plan d'action : Une démarche d'optimisation de la structure organisationnelle prévue à notre plan d'action a été effectuée au courant de l'été 2021. Suite aux discussions avec la Ville concernant le protocole gérant la relation entre la Ville et la corporation, une planification stratégique pourra être envisagée. Entre-temps, la corporation a établi un tableau de gestion de ses priorités qui pourra être fourni à la Commission de la gouvernance;**

3. **Instaurer une matrice des compétences et viser à accroître le nombre d'administrateurs indépendants : la matrice de compétence est en cours de finalisation; et**
4. **Mettre en place un processus d'évaluation de la performance du conseil d'administration : la Commission de la gouvernance a fourni à la Cité un modèle et la corporation est à développer son propre processus.**

Michel Demers quitte la réunion

- 3.4. **Mise à jour de la matrice des compétences des administrateurs**
La matrice de compétences concernant le profil des administrateurs est mise à jour séance tenante. Nicholas Borne, informe les participants qu'il croit qu'en tant qu'élus de la Ville de Laval, il est requis de s'exclure de l'analyse des profils des administrateurs. Il affirme cependant que pour la saine gouvernance de la corporation et l'analyse complète du profil des administrateurs, il est prêt à fournir l'information requise, à moins d'une directive contraire de la Ville. Il est donc demandé que la direction générale fasse les vérifications nécessaires auprès de la commission de la gouvernance afin de confirmer leur position sur le sujet et en fasse un suivi lors de la prochaine rencontre.

- 3.5. **Évaluation de la performance du conseil d'administration**
Les administrateurs discutent de la méthode d'évaluation de la performance du conseil et décident de procéder avec un sondage auprès des administrateurs. Le contenu du sondage, fondé sur le gabarit suggéré par la commission de la gouvernance, est adopté et les administrateurs s'entendent sur le processus de collecte de donnée, à être effectué par une personne neutre, en l'occurrence Mélanie Dubé, conseillère en communication. Le sondage devra être complété par les administrateurs et discuté lors de la prochaine rencontre du conseil.

Résolution CA-2021-10-19/005

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement RÉSOLU :

De procéder à l'évaluation de la performance du conseil d'administration annuellement par sondage auprès des administrateurs de la corporation. Un processus est aussi adopté.

- 3.6. **Embauche d'un Directeur affaires commerciales**
Ce point est discuté avant les points 3.3, 3.4 et 3.5.
Christiane Hémond recommande l'embauche de M. Benjamin Cassan comme Directeur affaires commerciales. Le salaire offert respecte le barème établi pour le poste et les conditions de travail respectent la politique de ressources humaines à l'exception de l'ajout de cinq (5) jours additionnels durant la première année en poste, dès janvier 2022.

Résolution
CA-2021-10-19/006

Il est alors, sur proposition dûment faite et appuyée, unanimement **RÉSOLU** :

D'autoriser l'embauche de Monsieur Benjamin Cassan pour le poste de directeur affaires commerciales, aux conditions entendues.

4.VARIA

Sans objet.

5.HUIS CLOS

Le président demande aux administrateurs si un huis clos est désiré. Chacun des administrateurs présents confirme qu'une séance à huis clos n'est pas requise.

6.LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution
CA-2021-10-19/007

Il est unanimement **RÉSOLU** :

Que la réunion soit levée à 11h17



Marcel Alexander
Président



Michel Demers
Secrétaire